

Inspection Académique des Pyrénées Atlantiques

Avant-propos

Cette charte type propose et précise un cadre déontologique (droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service) en rappelant l'existence de nombreuses règles de droit susceptibles d'être concernées par l'utilisation des services proposés (notamment la législation liée à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle).

Elle veut s'inscrire dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites. Il ne s'agit pas de parer à toute éventualité judiciaire, mais de faire prendre conscience aux utilisateurs de ce à quoi ils s'engagent en se servant de l'outil informatique au sein de leur établissement.

Le texte complet de cette proposition de Charte est accessible sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<http://aice.education.fr/educnet/Public/services/securite/chartes>

Son contenu est régulièrement mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la technologie, des usages, de la législation et de la jurisprudence des tribunaux.

Chaque école devra intégrer cette charte simplifiée à son règlement intérieur après l'avoir adaptée à la spécificité des services qu'elle propose.

Charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'école

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale. Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire ou de l'école, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Dans cette charte, le terme « utilisateur » désigne toute personne susceptible d'utiliser Internet, les réseaux informatiques ou les services multimédias proposés dans l'école.

1 – Description des services proposés

A compléter par l'école, selon la nature et les spécificités des services concernés, pour chacune des catégories d'utilisateur.

Si l'équipement de l'école est mis à disposition hors temps scolaire, une convention devra être signée entre la collectivité locale, l'organisme responsable de l'action et l'Inspection Académique (si le matériel a été fourni par l'Education Nationale).

2 – Engagements de l'école

- L'école **protège son matériel** informatique contre les virus. (L'anti-virus académique peut être installé sur le réseau de l'école et sur les ordinateurs des enseignants à leur domicile).
- L'école **respecte en tous points la loi**.
- L'école **sensibilise les utilisateurs** aux règles qui régissent les réseaux informatiques et aux risques qui en découlent. Elle forme les élèves afin qu'ils comprennent et qu'ils appliquent ces règles.
- L'école veille au respect des clauses de la charte.

2.1 – Accès à internet

- Tout accès à Internet par les élèves doit être fait sous le contrôle d'un adulte et sous la responsabilité de l'enseignant.
- Les postes informatiques destinés à cet usage doivent **obligatoirement être protégés par un outil de filtrage** qui interdit l'accès aux sites à contenu inapproprié.
- Un certain nombre d'incidents peuvent malgré tout survenir. Une chaîne d'alerte est mise en place pour prendre les mesures adaptées dans les meilleurs délais : en cas d'incident (sur-filtrage, sous-filtrage) l'enseignant ou l'adulte présent alerte le directeur.
- L'utilisateur est informé que les traces de la navigation peuvent être temporairement archivées. Des informations de navigation web pourront être fournies à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

2.2 – Messagerie

- L'école dispose d'une adresse institutionnelle dans le domaine ac-bordeaux.fr pour son courrier administratif.
- Chaque classe a la possibilité d'utiliser une ou plusieurs adresses à des fins pédagogiques.
- La consultation d'une messagerie personnelle se fera exclusivement par « webmél » pour éviter l'enregistrement de messages confidentiels sur les ordinateurs de l'école.
- Tous les utilisateurs doivent être sensibilisés au bon usage de la messagerie électronique, mais l'école, qui ne peut exercer aucune surveillance sur les messages envoyés et reçus dans le cadre d'une messagerie électronique personnelle, ne pourra de ce fait être tenue pour responsable des messages échangés.

2.3 – Publication de pages web et site de l'école

- Le directeur assume la responsabilité de la publication.
- Le directeur veillera au respect des règles relatives à la publication sur internet. Sont notamment **interdits** et pénalement **sanctionnés** :

le non-respect des droits de la personne (vie privée, droit à l'image, ...)

le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques

le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique

le non-respect de la loi informatique et libertés

Un site web consultable seulement en intranet est **soumis aux mêmes règles** que s'il était publié sur internet.

3 – Engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à **respecter la législation et les grands principes du droit** en vigueur :
 - lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
 - respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques et la neutralité de l'école laïque,
 - propriété intellectuelle et industrielle,
 - protection de la vie privée (et notamment du droit à l'image),
 - respect de la personne...
- L'utilisateur s'engage à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services**, et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.
- L'utilisateur s'engage à n'effectuer **aucune copie ni installation illicites de logiciels**.

4 – Sanctions

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles énoncées ci-dessus pourra se voir retirer le droit d'accès aux services web et être éventuellement passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas.

Charte élève

Ce document propose un cadre éducatif. Il n'a bien évidemment aucune valeur « juridique ». Les signatures de l'élève et de ses parents permettent seulement de mettre l'accent sur des questions sensibles relatives à des règles de droit dont internet et les services multimédias peuvent faciliter la transgression. Le contenu en sera évidemment adapté à la réalité des services mis à disposition des élèves.

Charte pour utiliser Internet à l'école



J'utilise l'ordinateur en présence d'un enseignant pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.



Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre.



Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (n° de téléphone, adresse...) sur mes goûts, quand j'utilise la messagerie, un forum ou un formulaire de page web.



J'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent.



Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.



Je respecte la loi sur la propriété des œuvres.

Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons après avoir toujours demandé la permission à l'auteur.

L'élève :

Le .. / .. / ..

Signature de l'élève

Le .. / .. / ..

Signature des parents